

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1402-2025

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 2 juin 2025, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1402-2025 modifiant le Règlement numéro 0664-2016 de lotissement afin d'ajouter une exception aux frais de parcs pour les projets de logements abordables, initialement adopté sous le premier projet de règlement numéro PP12-2025 ».
2. Que ledit règlement a fait l'objet d'un certificat de conformité au schéma d'aménagement, émis par la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska, en date du 16 juin 2025.
3. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
4. Que ledit règlement entre en vigueur, selon la loi, le 16 juin 2025.

Donné à Granby, ce 20 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, directrice des Services juridiques et greffière de la Ville de Granby, certifie, ce 20 juin 2025, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 20 juin 2025.

La directrice des Services juridiques et greffière,

M<sup>e</sup> Andrée-Anne Benjamin